



AVIS DE COURSE

Land'ELLES
Yacht Club ISPE-BISCARROSSE
Grade : 5A
Dimanche 29 septembre 2024
Lac Nord de Biscarrosse

Préambule

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. **Vérifiez** : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. **Nettoyez** : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. **Séchez** : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 - Les règlements fédéraux

1.3 - Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 20h le 27 septembre sur le site du club <http://ycib.fr/>

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://ycib.fr/>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <http://ycib.fr/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux **bateaux (style côtier et régaté) mis à disposition par les propriétaires du club et tirés au sort** le jour même.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club

FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.2.2. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.3. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3 Les concurrentes **doivent s'inscrire, par équipage de 3 personnes avant le 10 septembre 2024 minuit** à l'adresse suivante LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com en complétant la fiche d'inscription. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès la réception de votre fiche.

Aucune inscription ne pourra être prise après cette date.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : **5€ par personne** soit 15€ pour l'équipage de 3 personnes.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des flammes à fixer sur le pataras du bateau.

8 PROGRAMME

8.1 Accueil : le dimanche 29 septembre à partir de 9h30

10h : Explication du déroulement du championnat, explication de quelques règles de course et tirage au sort des bateaux

11h30 : Prise en charge des bateaux avec le propriétaire qui aura préparé son bateau avant pour gagner du temps pour la régate

8.2 12h : Signal d'avertissement de la 1^{ère} course pour courses à suivre

8.3 Nombre de courses : 5 courses maximum peuvent être courues dans la journée.

8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront de type construit ou côtier et seront définis le matin du 29 septembre 2024.

9.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les bateaux, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 **1 course** devra être validée pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand **moins de 3 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11.3 (a) Le classement se fera en temps compensé des bateaux qui y sont soumis et selon le système temps sur temps.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, la concurrente et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de elle-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, la concurrente et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute concurrente ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données la concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrente accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 PRIX

Des prix seront distribués à tous les équipages du classement général.

Des lots des partenaires seront aussi distribués à toutes les participantes ainsi qu'aux propriétaires des bateaux prêtés.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du club : <http://ycib.fr/>

Ou celui de la ligue : <http://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/voile-feminine/>

ou contacter Hélène La Salmonie à : LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com ou 06 87 177 261

ANNEXE ZONE DE COURSE

